

RENTREE 2025-2026

CERCLE SPORTIF LURON
JUDO – JUJITSU – TAÏSO –
TAÏ-CHI-CHUAN

DOJO JEAN-PIERRE THOMAS.
RUE JEAN GIRARDOT 70200 LURE.
Adresse du site : <https://csl-judo-lure.ffjudo.com/>
Adresse mail : cercle.sportif.luron@gmail.com

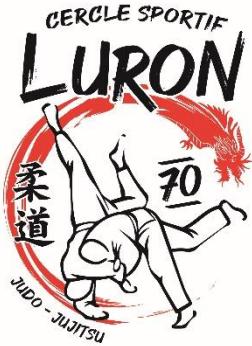
Correspondant du club :

Président Yvan NICOLAS
4, rue du Puits Arthur
70200 MAGNY DANIGON.
Tél. : 06.32.64.78.67

N° F.F.J.D.A. : FS 09700050.
N° PREFCTORAL : 701000897.
N° D.D.J.S. : 18898.

SOMMAIRE :

1. Lettre de rentrée
2. Horaires des cours
3. Règlement intérieur
4. Fiche d'inscription
5. Licence / Adhésion / paiement
6. Certificat médical - Questionnaire de santé / Attestation sur l'honneur
7. Autorisation de droit à l'image
8. Fiche de suivi des inscriptions



1- LETTRE DE RENTREE

Chers (es) Licencies(es),

La Saison 2025/2026 débutera dans quelques jours.

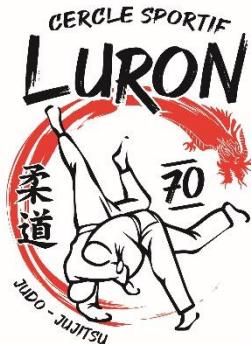
Les inscriptions : **Samedi 30 Août 2025 de 14H00 à 18H00.**

La reprise des cours : **Mardi 2 Septembre 2025 pour tous.** Attention en raison de l'organisation de la « nuit des arts martiaux le samedi 6 septembre », les cours du samedi reprendront la semaine suivante 13 septembre.

Nous sommes impatients de vous retrouver pour cette nouvelle rentrée, qui, n'en doutons pas, nous permettra de pratiquer nos sports au bénéfice de la santé physique et mentale de tous, dans la bonne ambiance propre à notre association.

La secrétaire

Estelle NICOLAS



2- HORAIRES DES COURS ET ENTRAINEURS

MARDI : Claude GRENIER Brevet d'Etat CN 5^{ème} dan, Estelle NICOLAS Certificat d'Animateur Fédéral CN 2^{ème} dan.

- 18h30 à 20h30 **Judo technique et Kata + 10 ans**

MERCREDI : Jean-Paul AMOR Certificat Fédéral d'Enseignement Bénévole CN 4^{ème} dan, Estelle NICOLAS Certificat d'Animateur Fédéral CN 2^{ème} dan.

- 15h00 à 16h15 **Judo 6/8 ans**
- 16h15 à 18h00 **Judo 9/11 ans**

MERCREDI : Estelle NICOLAS Certificat d'Animateur Fédéral CN 2^{ème} dan

- 17h45 à 18h30 **Taiso et préparation physique + 12 ans.**

MERCREDI : Jean-Paul AMOR Certificat Fédéral d'Enseignement Bénévole CN 4^{ème} dan

- 18h30 à 20h **Judo Ne Waza +12 ans**

VENDREDI : Alain LOMBARD CN 2^{ème} dan

- 18H00 à 20H00 **Jujitsu + 12 ans.**

SAMEDI : Gabriel MARADAN CN 7^{ème} dan professeur de Taï chi chuan.

- 09H30 à 12H00 **Taï-Chi Chuan**

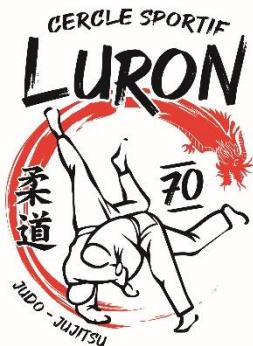
SAMEDI : Bernard GROSJEAN Certificat de Qualification Professionnelle CN 4^{ème} dan, Lahcen KADRI Certificat de Qualification Professionnelle CN 2^{ème} dan, Jean Paul AMOR Certificat Fédéral d'Enseignement Bénévole CN 4^{ème} dan, Patrick MASSARD CN 1^{er} dan, Ielena NICOLAS CN 1^{er} dan.

- 13H45 à 14H30 **Judo éveil 4/5 ans**
- 14H30 à 15H30 **Judo 6/8 ans**
- 15H30 à 17H00 **Judo 9/11 ans**

SAMEDI : Claude GRENIER Brevet d'Etat CN 5^{ème} dan, Ielena NICOLAS CN 1^{er} dan.

- 17H00 à 19H00 **Judo compétition + 12 ans**
- 19H00 à 20H00 **Judo/Kata + 12 ans**

Dérogation possible à ces horaires sur avis des enseignants.



3- REGLEMENT INTERIEUR.

ARTICLE 1^{ER}. : Le Cercle Sportif Luron accueille de façon régulière garçons et filles aux jours et heures précisés lors de l'inscription, mais ne déposez pas votre enfant à l'extérieur de la salle, sans avoir vérifié qu'un entraîneur ne soit présent dans le « Dojo ».

ARTICLE 2 : L'enfant est tenu de venir régulièrement pour un bon suivi de l'activité.

ARTICLE 3 : Pour tous, les horaires donnés en début de saison sont à respecter.

ARTICLE 4 : Le Cercle Sportif Luron est responsable pendant les horaires des entraînements et dans les locaux de l'activité.

ARTICLE 5 : Aucun enfant malade ne peut être reçu. Ainsi que pendant les délais d'éviction en vigueur, les enfants dont les frères et sœurs sont atteints d'une maladie contagieuse. Pour le cas où un enfant présenterait une affection soudaine ou en cas d'accident, le responsable est habilité à le faire transporter par les pompiers à l'hôpital le plus proche. Les parents sont avisés dans les plus brefs délais.

ARTICLE 6 : Concernant le certificat médical, tout licencié devra se conformer au REGLEMENT FEDERAL QUESTIONNAIRE ET CERTIFICAT MEDICAL issu de la LOI SUR LE SPORT DU 2 MARS 2022. Le club fourni les modalités à l'inscription.

ARTICLE 7 : L'association décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol de bijoux, argent, objets et effets personnels appartenant aux pratiquants, dans les vestiaires et locaux du club.

ARTICLE 8 : Toute personne créant des problèmes graves susceptibles de nuire au bon fonctionnement du club, ne sera plus accepté. La cotisation annuelle restera due dans sa totalité.

ARTICLE 9 : Les parents sont tenus responsables des dégâts volontaires occasionnés par leurs enfants. Respect des lieux.

ARTICLE 10 : Le kimono Blanc ou presque blanc (Ecru) est obligatoire et le port de tous bijoux ou barrette à cheveux est interdit pendant l'entraînement. Le maillot de corps des féminines, doit être de couleur blanche ou presque blanche, à manches courtes et sans marquage.

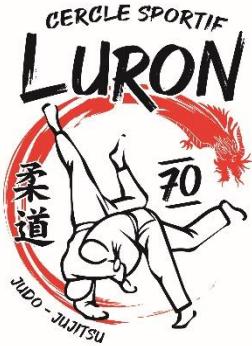
ARTICLE 11 : L'hygiène vestimentaire et corporelle est formellement exigée, sous peine de refus à l'accès du tatami. Les déplacements pied nus avant de monter sur le tatami sont interdits. Les zooris ou savates sont obligatoires pour se déplacer hors du tatami. Veiller à avoir les ongles coupés courts.

ARTICLE 12 : Les parents sont avisés par courriel par les entraîneurs des différentes compétitions ou animations, auxquelles participe le C.S.L.

ARTICLE 13 : Pour la saison 2025/2026, le tarif annuel est fixé par le Comité à 130 € par adhérent. Dans la même famille pour le 2^{ème} membre : 100 €, pour le 3^{ème} membre : 80 €, pour les étudiants : 60 €.

Toute année commencée est due en totalité. Des facilités de paiement sont accordées aux familles qui en feront la demande. (Payable en trois fois, chèques vacances, coupons sport, pass sport...).

ARTICLE 14 : Un exemplaire du présent règlement est remis lors de l'inscription. Toute adhésion à l'association vaut acceptation du présent règlement.



4- FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

CERCLE SPORTIF LURON

SECTION JUDO - JUJITSU

SAISON 2025/2026.

photo

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

NUMERO DE LICENCE (si renouvellement) :

CEINTURE / GRADE : date d'obtention :

CATEGORIE :

Moustiques : Nés en 2020/2021 - **Mini-Poussins** : Nés en 2018/2019

Poussins : Nés en 2016/2017 - **Benjamins** : Nés en 2014/2015

Minimes : Nés en 2012/2013 - **Cadets** : Nés en 2009/2010/2011

Juniors : Nés en 2006/2007/2008 - **Seniors** : Nés en 2005 et avant.

Vétérans : Nés en 1995 et avant.

ADRESSE COMPLETE :

N° de Téléphone :

COURRIEL :

Si vous souhaitez ajouter les coordonnées (mail + téléphone) d'une autre personne :

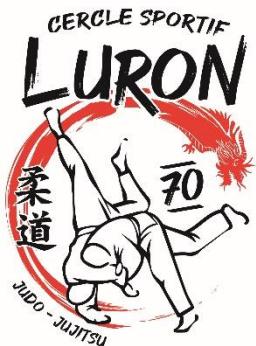
Paiement : chèque espèces virement chèque vacances Pass Sport

Je soussigné (Représentant légal) :

Fait à Lure,

Le : / /

Signature :



5- LICENCE 2025-2026

Pour cette nouvelle saison 2025 - 2026, nous vous demandons de procéder à une double inscription au niveau de votre prise de licence fédérale :

- En remplissant soigneusement votre dossier d'inscription papier avec la possibilité de le transmettre par mail à l'adresse suivante :
cercle.sportif.luron@gmail.com
- En allant sur le site de la FFJDA pour se licencier ou renouveler sa licence

1- Si vous étiez déjà licencié :

- Soit vous cliquez sur lien envoyé par France Judo



- Soit vous allez sur le site <https://moncompte.ffjudo.com>

- Si vous n'étiez pas licencié : demandez au CSL de vous envoyer à votre adresse mail un lien pour faire l'inscription.



5- ADHESION / PAIEMENT

Toute année commencée est due en totalité.

Des facilités de paiement sont accordées aux familles qui en font la demande. (3 fois, chèques vacances, coupons sport, pass sport ou aide conseil départemental...)

DISCIPLINE(S)	COÛT à L'ANNEE par personne
JUDO	130 €
TAISO	80 €
JUJITSU	80 €
2 disciplines et +	130 €
AIDES	
Tarifs dégressifs pour les familles	1 ^{ère} personne 130 € 2 ^{ème} personne : 100 € 3 ^{ème} et suivants : 80 €
PASS SPORT	Pour les 14 à 30 ans qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire ou les étudiants boursiers. ⇒ La réduction de 70 € est directement appliquée à l'inscription sur présentation du code transmis aux bénéficiaires par le ministère des sports.
Etudiants	60 € / an sur présentation d'un justificatif
DEPARTEMENT	Aide à la prise d'une licence sportive dans un club haut-saônois par le conseil départemental de Haute Saône d'un montant maximum de 50€ (valable 2 fois au collège) : voir sur le site https://www.haute-saone.fr/index.php/nos-e-services/aides-aux-familles/pack-jeunes/

Les passeports sportifs sont à la disposition des judokas au prix de 8 €. Des gourdes en verre à l'effigie du CSL sont disponibles au prix de 6 € la bouteille.

Modes de règlement :

- Chèque à l'ordre de « Cercle Sportif Luron » avec au dos en crayon de papier le / les NOM(S) – PRENOM(S) du / des judoka(s) (si enfants)
- Chèque vacances
- Espèces
- Virement grâce au RIB ci-contre **en indiquant bien dans l'intitulé du virement le / les NOM(S) – PRENOM(S) du / des judoka(s).**

	RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE		
Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.			
CA FRANCHE-COMTE LURE Tel. 0384890037 Fax. 0384303277	14/02/2020	70052	
Intitulé du Compte :ASSOC. CERCLE SPORTIF LURON			
HOTEL DE VILLE 2 RUE DE LA FONT 70200 LURE			
DOMICILIATION			
Code établissement 12506	Code guichet 70052	Numéro de compte 56512017679	Clé RIB 42
IBAN (International Bank Account Number)			
FR76	1250	6700	5256
5120	1767	942	
Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift: AGRIFRPP825			

6- CERTIFICAT MEDICAL 2025-2026

Réglementation concernant le certificat médical attestant l'absence de contre-indication (CACI)

MINEURS	
Certificat médical obligatoire	- Si on répond « OUI » à une question du questionnaire de santé, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un CACI datant de moins de 6 mois .
Certificat médical non obligatoire	- En cas de réponses négatives à l'ensemble des rubriques du Questionnaire Médical Annuel (QMA) l'attestation sur l'honneur doit être transmise à chaque demande de licence.
- MAJEURS	
Certificat médical obligatoire	- Lors de la première prise de licence en tant que majeur ou à 18 ans et à partir de 30 ans tous les 5 ans (30 ans, 35 ans, 40 ans, etc.) (CACI de moins d'1 an) - En cas de réponse positive au Questionnaire Médical Annuel : fournir un CACI de moins de 6 mois)
Certificat médical non obligatoire	- Dans l'intervalle, en cas de réponses négatives à toutes les rubriques du questionnaire médical, l'attestation sur l'honneur doit être transmise à chaque demande de licence.

NOUVEAUTE : A noter que pour valider votre inscription au CSL, vous devez fournir obligatoirement une copie du certificat médical ou une copie de l'attestation sur l'honneur qui atteste que vous avez répondu négativement au questionnaire de santé. Vous garderez l'original du certificat médical ou de l'attestation sur l'honneur à présenter lors des compétitions en même temps que votre licence qui est à imprimer.

Voici les liens pour télécharger les questionnaires médicaux pour mineurs et majeurs : Ces documents sont anonymes et ne doivent pas être rendus au CSL

[Questionnaire de santé mineur.pdf](#)

[QUESTIONNAIRE MEDICAL MAJEURS.pdf](#)



**FRANCE
JUDO**



**FRANCE
JUDO**

**PRISE DE LICENCE
MINEURS**

ATTESTATION

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM].....,

en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM],

*atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR
(arrêté du 7 mai 2021) et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

**PRISE DE LICENCE
MAJEURS**

ATTESTATION

QUESTIONNAIRE MEDICAL

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM].....,

atteste avoir renseigné le questionnaire médical et avoir répondu par la négative à l'ensemble des

rubriques.

Date et signature du représentant légal.

Date et signature du sportif.

CERTIFICAT MEDICAL PREALABLE A LA COMPETITION

Je soussigné(e), Docteur atteste que :

M/Mme/Mlle

Ne présente aucune contre-indication à la pratique du judo en compétition

Fait à , le

Tampon et signature du médecin

7- AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

Je soussigné

Pour les mineurs : cède à l'association Cercle Sportif Luron, par le présent document, les droits que je détiens sur l'image de mon fils / ma fille

Pour les majeurs : cède les droits que je détiens sur mon image telle que reproduite sur les photographies et les vidéos réalisées pendant la saison 2025/2026.

En conséquence,

J'autorise

Je n'autorise pas

le club à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique ces images. Celles-ci pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support et intégrées à tout autre matériel produit par l'association, sans que cela occasionne une demande ultérieure de rémunération de ma part.

En revanche, je n'autorise pas l'association Cercle Sportif Luron à céder elle-même, et sans me consulter, mon image à des tiers.

Fait à, le

Signature :

8- FICHE DE SUIVI DE L'INSCRIPTION PAR LE CLUB :

NOM :

PRENOM :

- Fiche d'inscription complétée
- Inscription sur France Judo effectuée (licence dans le panier du club)
- Photo d'identité
- Autorisation de droit à l'image
- Certificat médical ou Attestation sur l'honneur
- Paiement
- Judo Jujitsu Taïso